

GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE GABONAISE

SERVICES DE L'ORDONNATEUR NATIONAL

UNION EUROPEENNE

DELEGATION AUPRES DE LA REPUBLIQUE GABONAISE

**PROGRAMME INDICATIF NATIONAL**

pour le

**11<sup>ème</sup> FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT 2014 – 2020**

## CLAUSES GENERALES

~~Le gouvernement du Gabon et la Commission européenne conviennent de ce qui suit :~~

(1) Le gouvernement du Gabon et la Commission européenne, appelés ci-après les parties, ont déterminé les orientations générales de la coopération pour la période 2014 - 2020.

Ces orientations sont reprises dans le présent programme indicatif national concernant l'aide de l'Union européenne en faveur du Gabon, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé et signé à Luxembourg le 25 juin 2005 et successivement révisé et signé à Ouagadougou le 22 juin 2010.

Le programme indicatif est joint au présent document.

(2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que l'Union européenne envisage de mettre à la disposition du Gabon pour la période 2014 - 2020, un montant de 13 millions d'EUR est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A). Une enveloppe B telle que visée à l'article 3.2 (b) peut aussi être établie si des besoins imprévus se manifestent. Cette allocation sera de zéro EUR jusqu'à l'émergence d'un besoin. Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Commission européenne après les révisions à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

(3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets. Le programme indicatif national concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont le Gabon bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources pourvues par l'Union européenne. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.

(4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide humanitaire, l'aide d'urgence et l'aide postérieure à la phase d'urgence, lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets des chocs exogènes. L'enveloppe B sera établie selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante de la programmation.

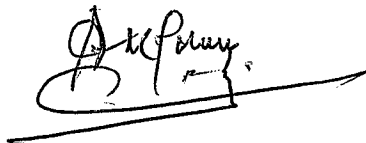
(5) En attendant l'entrée en vigueur de l'Accord Interne entre les Représentants des gouvernements des Etats membres de l'Union européenne réunis au sein du Conseil, relatif au financement de l'aide de l'Union européenne au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, des décisions de financement pour les projets et programmes peuvent être prises par la Commission à la demande du gouvernement du Gabon dans les limites des allocations A et B et sous condition que des ressources financières suffisantes soient disponibles dans le mécanisme de transition composé des soldes non engagés des Fonds européens de développement (FED) précédents et des fonds dégagés de projets et programmes concernant ces FED.

Les projets et programmes respectifs seront mis en œuvre conformément aux règles et procédures du dixième FED jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement de mise en œuvre et du règlement financier du 11<sup>ème</sup> FED.

(6) La Banque Européenne d'Investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent programme indicatif national par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux articles 2c et 3 du cadre financier pluriannuel du 11<sup>ème</sup> FED pour la période 2014-2020.

(7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, le programme indicatif ainsi que les enveloppes A et B peuvent être révisés après des revues à mi-parcours ou en fin de parcours, ou ad hoc.

Fait à Nairobi, le 19 juin 2014 en 2 exemplaires, version française.



Pour le Gouvernement de la République du  
Gabon



Pour la Commission européenne

## TABLE DES MATIERES

Liste des acronymes

Résumé

### PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

#### 1. Les lignes générales de la réponse de l'UE

- 1.1. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire
- 1.2. Choix des Secteurs
  - 1.2.1. Justification des secteurs
  - 1.2.2. Aperçu financier (montants indicatifs)

#### 2. Soutien de l'UE par secteur

- 2.1. Promotion de l'emploi via l'Education Technique et la Formation Professionnelle (ETP)
  - 2.1.1. Objectif général et les objectifs spécifiques
  - 2.1.2. Principaux résultats attendus
  - 2.1.3. La coordination des donateurs et le dialogue politique
  - 2.1.4. Engagements financiers et politiques du gouvernement
  - 2.1.5. L'évaluation environnementale
  - 2.1.6. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

#### 3. Appui à la société civile

#### 4. Enveloppe B

#### 5. Autres mesures d'appui

- 5.1 Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'action
- 5.2 Appui à l'ordonnateur national

### Annexes

Annexe 1: Aperçu du pays

Annexe 2 : Graphique sur les principaux obstacles au développement du secteur privé

Annexe 3 : Cadre d'intervention sectorielle et indicateurs de performance

Annexe 4 : Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds.

## LISTE DES ACRONYMES

---

|        |   |
|--------|---|
| BEI    | Banque européenne d'investissements                                 |
| BIT    | Bureau International du Travail                                     |
| BM     | Banque Mondiale   |
| CEEAC  | Communauté économique des états de l'Afrique centrale               |
| CEMAC  | Communauté économique et monétaire des états de l'Afrique centrale  |
| CNEFOR | Conseil national de l'éducation, de la formation et de la recherche |
| ETP    | Education technique et professionnelle                              |
| FLEGT  | Forest law enforcement, governance and trade                        |
| FCT    | Facilité de coopération technique                                   |
| HIMO   | Haute intensité de main d'œuvre                                     |
| GTC    | Groupe thématique conjoint  |
| PIB    | Produit intérieur brut  |
| TIC    | Technologies de l'information et de la communication                |
| SNEEG  | Stratégie nationale d'égalité et d'équité de genre                  |
| FEVAC  | Fonds pour l'économie verte en Afrique centrale                     |
| ON     | Ordonnateur national  |
| OS     | Objectif spécifique   |
| PNUD   | Programme des Nations Unies pour le développement                   |
| PRONEJ | Programme national pour l'emploi des jeunes                         |
| PSGE   | Plan stratégique Gabon émergent                                     |
| PTF    | Partenaires techniques et financiers                                |

## RESUME

### Programme indicatif national - 11<sup>ème</sup> FED 2014 – 2020

Le Gabon est un pays politiquement stable, caractérisé d'une part par des réformes pour moderniser sa gouvernance, notamment dans les domaines des finances publiques et de l'environnement des affaires et d'autre part par les efforts en cours pour diversifier son économie en perspective de l'ère post-pétrole (développement de l'agriculture, des industries et du tourisme), tout en mettant un accent particulier sur les aspects de l'environnement. L'enjeu de la diversification économique est de taille pour le Gabon dont les revenus reposent encore trop fortement sur l'industrie pétrolière qui représente 45% du PIB, 75% des exportations et plus de 60% des recettes de l'Etat. En tant que pays à revenu intermédiaire supérieur, l'enveloppe pour le 11<sup>e</sup> FED du Gabon est soumise au critère de la différenciation (13 millions d'EUR vs. 39 millions d'EUR 10<sup>e</sup> FED).

| Allocation indicative PIN GABON   |            |            |
|---|------------|------------|
| Secteur focal: Promotion de l'emploi via l'éducation technique et professionnelle (ETP) | 85% du PIN | 11 Mio EUR |
| Non focal: TCF/société civile/ appui ON   | 15% du PIN | 2 Mio EUR  |
| Total   |            | 13 Mio EUR |

L'intervention de l'UE dans un seul secteur de concentration, qui est "l'éducation technique et professionnelle", a comme objectif d'accompagner le Gabon dans sa diversification économique et la création d'emplois, dans un environnement des affaires plus attrayant. La proposition du choix du secteur est alignée sur le document stratégique national, le "Plan Stratégique Gabon Emergent 2025" qui repose sur trois piliers, le Gabon Vert, le Gabon Industriel et le Gabon des Services et constitue la suite logique aux programmes de formation AFIP et AFOP<sup>1</sup> financés par les FED précédents. Le chômage touche 30% des jeunes en-dessous de 30 ans ; cette situation s'explique principalement par l'inefficacité du système de formation qui débouche sur l'exclusion des jeunes du marché du travail par manque de qualifications adaptées aux besoins de l'économie. En conséquence les entreprises ont tendance à privilégier la main d'œuvre immigrée, le pays connaissant ainsi une forte pression des migrants. Il sera utile d'appuyer les secteurs les mieux placés en termes de potentialités de multiplicateur d'emploi (bois, énergie, tourisme, bâtiment et travaux publics, pêche et agriculture) dans le cadre de la diversification post-pétrole. L'appui de l'UE vise à promouvoir l'enseignement technique et la formation professionnelle en soutenant le renforcement de l'offre des formations proposées et en favorisant une meilleure insertion professionnelle des jeunes en les dotant également des qualifications nécessaires permettant l'auto-emploi. Ceci sera complété par le développement de partenariats avec le secteur privé (sans pour autant soutenir directement le secteur privé).

<sup>1</sup> AFIP Appui à la formation et insertion professionnelle; AFOP Appui à la formation professionnelle

## PROGRAMME INDICATIF PLURIANNUEL 2014-2020 POUR LA REPUBLIQUE GABONAISE

### 1. Les lignes générales de la réponse de l'UE

#### 1.1. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire

Les objectifs stratégiques de l'UE avec le Gabon se déclinent dans trois domaines : 1) politique ; 2) économique ; 3) aide extérieure.

- Dans le **domaine politique**, l'UE vise à : i) maintenir des relations politiques étroites à travers un dialogue politique régulier avec le gouvernement gabonais ; ii) promouvoir les valeurs de démocratie, de bonne gouvernance, d'Etat de droit et des droits de l'homme ; iii) appuyer l'intégration régionale et l'agenda de paix et sécurité. L'UE soutient des mesures pour améliorer le cadre légal et appuie les initiatives de bonne gouvernance afin de soutenir le gouvernement pour la fourniture des services de base à la population.

- Sur le **plan économique**, l'UE appuie le pays pour qu'il intègre le commerce dans les politiques de développement afin de promouvoir la croissance et l'emploi. L'UE promeut l'intégration économique du Gabon dans les marchés régionaux et mondiaux, appuie l'amélioration de l'environnement des affaires et les partenariats avec le secteur privé et soutient les négociations dans le cadre des Accords de Partenariats Economiques. Un Accord de partenariat économique régional en cours de négociation, devrait régir l'ensemble des relations commerciales entre l'UE et le Gabon et aider ce dernier à atteindre ses objectifs d'émergence à l'horizon 2025. Le mauvais classement du Gabon dans les indices de gouvernance (Ibrahim Index, doing business) risque d'hypothéquer son objectif d'émergence pour 2025.

Dans le cadre du processus FLEGT, la conclusion d'un Accord de Partenariat Volontaire permettrait d'appuyer les efforts du Gabon en matière de gouvernance forestière et de lutte contre l'exploitation illégale ainsi que de promouvoir un accès des bois gabonais au marché européen.

Un Accord de partenariat existe dans le domaine de la pêche, avec une importance particulière pour le Gabon dans le cadre du projet Gabon vert (volet Gabon bleu). Il serait bénéfique d'en tenir compte pour la coordination et la cohérence des actions du programme national, ainsi que des actions du programme indicatif régional ou d'autres programmes thématiques. Dans le domaine de l'éducation technique et professionnelle, le renforcement d'éducation dans le domaine halieutique et gestion des pêches apporterait un bénéfice à l'application de l'accord, avec des possibilités d'emploi pour les acteurs gabonais.

- Dans le **domaine de l'aide extérieure**, l'objectif global de l'UE est de promouvoir une croissance et un développement durables et inclusifs pour réduire la pauvreté au Gabon à travers l'appui à la mise en œuvre du "Plan Stratégique Gabon Emergent" (PSGE, 2025). Ce dernier repose sur trois piliers : i) Le Gabon Vert: pour valoriser durablement ses forêts et son littoral maritime à travers l'industrie du bois, de l'agriculture, de la pêche et de l'écotourisme; ii) le Gabon Industriel: pour diversifier son économie par la valorisation locale des matières premières; et, iii) le Gabon des Services pour développer les infrastructures et valoriser les ressources humaines afin de positionner le Gabon comme une référence régionale dans les services financiers, les nouvelles technologies de l'information, les métiers de l'économie verte, de l'enseignement supérieur et de la santé.

En ce qui concerne les modalités de mise en œuvre de l'aide, c'est l'approche projet qui est privilégiée.

## 1.2. Choix des secteurs

### 1.2.1. Justification des secteurs

#### **Secteur unique: Promotion de l'Emploi, via l'Education Technique et Professionnelle (ETP)**

Le choix du secteur de concentration a été guidé par la recherche d'un impact maximum dans un des secteurs identifié comme levier de croissance et sur lequel l'UE a déjà investi et acquis une expérience probante. La promotion de l'enseignement technique et de la formation et insertion professionnelle s'inscrit dans le cadre des priorités de l'UE et du gouvernement gabonais:

1/ La communication de 2011 de la Commission européenne «*Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement*» recommande de cibler l'aide en faveur d'une croissance inclusive et durable au service du développement humain et de promouvoir une économie capable de générer de la croissance, notamment dans l'économie verte, de créer des emplois et ainsi contribuer à la réduction de la pauvreté.

2/ L'axe "Renforcement du capital humain", Volume 6 du PSGE: vise à "créer un capital humain formé de citoyens responsables, compétents et capables de réaliser les piliers de la vision d'émergence".

L'économie gabonaise demeure une économie tournée vers l'extérieur dont les performances sont en grande partie fonction de l'évolution des cours des matières premières, principalement du pétrole. Outre ce dernier, les mines, la filière forestière et le secteur des services sont les principaux contributeurs à la création de richesse nationale. Face au déclin annoncé du secteur pétrolier, le Gabon affiche l'ambition de devenir, à l'horizon 2025, un pays émergent à partir d'une stratégie de développement de son économie fondée sur trois piliers : le Gabon Vert, le Gabon Industriel et le Gabon des Services. Pour garantir le succès et les impacts sociaux de cette politique de diversification économique, la formation de la main d'œuvre locale est cruciale, l'éducation-formation étant un facteur essentiel de la croissance à long terme.

**Si le système éducatif gabonais se caractérise par un taux très élevé de scolarisation brut dans le primaire, il est cependant peu en mesure de répondre aux besoins de son économie.** Une forte déperdition a pour corolaire un nombre important de jeunes déscolarisés, dont une proportion très importante de jeunes filles. Conscient de ces défis, le gouvernement a entamé en 2010 une réforme qui a abouti à l'adoption d'une loi d'orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche sur la base des recommandations des «Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et l'Adéquation Formation-Emploi». Cette loi d'orientation prévoit une refonte du système éducatif basée sur : i) le développement de la formation continue et des passerelles entre l'enseignement général, l'enseignement technique et la formation professionnelle ; ii) la promotion des partenariats public-privé (PPP) en matière d'enseignement, de formation et de recherche ; iii) la création d'un conseil national de l'éducation, de la formation et de la recherche (le CNEFOR) chargé de l'évaluation de la mise en œuvre des offres de formation et des projets d'infrastructures et d'équipements.

**Le secteur de l'enseignement technique et professionnel (ETP) est insuffisamment développé et structuré** pour répondre à la demande actuelle et future en main-d'œuvre qualifiée du secteur productif. Il ne représente que 8% de l'ensemble du système éducatif dans son ensemble, une part qui reste très au-deçà des recommandations de l'UNESCO (20% minimum). En dépit des efforts de l'Etat, le dernier rapport du Ministère de l'Education sur l'ETP révèle qu'il est par ailleurs faiblement structuré. Les principales faiblesses identifiées sont : i) l'inadéquation des formations existantes avec les qualifications demandées par les entreprises ; ii) le déficit d'apprentissage des pratiques



professionnelles au profit de formations trop théoriques ; iii) des moyens matériels insuffisants dans les centres de formation ; iv) des équipements non conformes avec les réalités de terrain ; et v) le déficit de compétence des formateurs. En conséquence, plus de 80% des diplômés de l'enseignement technique et professionnel ne sont pas recrutés dans les secteurs pour lesquels ils ont été formés, et seulement un diplômé sur trois trouve un emploi.

**Le secteur privé joue un rôle crucial dans le système d'ETP.** Du côté de l'offre, il en constitue une part croissante, tant avec les centres d'ETP privés, aussi bien à but lucratif que non lucratifs, qu'avec les centres de formation intégrés des grandes entreprises (dans le domaine de l'eau et l'électricité, du secteur bancaire, de la construction, sécurité, etc.) qui ont pallié la faiblesse des structures existantes par l'internalisation de cette fonction. Ce secteur est mal et peu encadré par l'Etat, et la qualité y est très disparate selon les centres concernés. Les formations dispensées sont parfois en décalage avec les curricula officiels, tandis que les acquis de ces formations sont rarement sanctionnés par une reconnaissance des pouvoirs publics. Du côté de la demande, si on considère que le secteur privé se compose d'une diversité d'organisations qui vont des micro-entreprises aux grandes multinationales, il constitue, notamment pour les profils de l'ETP, la grande majorité des emplois disponibles. Par ailleurs, le secteur privé est également un partenaire incontournable dans le cadre de la formation par alternance pour l'acquisition des compétences pratiques aux côtés de celles acquises dans leur institution de formation via les stages ou contrats d'apprentissage. En dernier lieu, depuis 2000, légalement le secteur privé est tenu de participer au financement de l'ETP via la taxe professionnelle (fixée à 1.2% de la masse salariale) mais qui n'a jamais été prélevée.

**Les allocations budgétaires allouées à l'éducation demeurent insuffisantes et inefficaces.** La part du budget allouée à l'éducation ne représente que 13.4% des dépenses totales, soit 2.7% du PIB en 2009, bien au-delà de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (5% du PIB). Même si les enveloppes affectées au capital humain sont en progression sur la période 2010/2012, elles demeurent insuffisantes, particulièrement pour l'ETP qui représente moins d'un pourcent du budget de l'Etat. Une allocation sous-optimale par une allocation disproportionnée des dépenses au supérieur et au secondaire (40% du total) au dépend du pré primaire (4%) et de l'enseignement professionnel (6%), tandis que les dépenses de biens et services (16%) et les aides sociales (12%) sont contraintes par les salaires du personnel (72%) (les salaires des personnels d'appui représentant presque autant que ceux des enseignants).

**Le Gabon, malgré une croissance économique globalement positive, fait face au défi du chômage.** La crise financière de 2008 a également eu un impact dépressif sur l'emploi, principalement dans les secteurs forestiers et miniers. Les effectifs du secteur privé ont accusé un repli de 10% en 2008, puis de 11% en 2009. Selon l'enquête nationale sur l'emploi et le chômage (ENEC 2010), le chômage atteindrait 28% de la population. Il est presque aussi élevé en milieu urbain (environ 21%) qu'en milieu rural (19%) mais on observe un taux de sous-emploi plus élevé en milieu rural (30%) qu'en milieu urbain (24%). Ces chiffres sont à relativiser avec la forte urbanisation du Gabon, la grande masse des chômeurs (9 sur 10) se trouvant dans les villes, principalement dans les bassins d'emploi de Libreville (21.2%) et de Port Gentil (14.3%).

**Les actifs les plus touchés par le chômage sont ceux ayant le niveau secondaire 1er cycle général (24%) et technique (27%).** Parmi ceux ayant un niveau secondaire 2ème cycle, les diplômés des filières techniques (10%) en sont toutefois moins victimes que ceux ayant reçu une formation générale (20%). Le chômage touche principalement les jeunes (35.7% dans les 15-25 ans) ainsi que les femmes (dont le taux de chômage est environ deux fois celui des hommes). L'augmentation croissante du poids démographique de la tranche des moins de 25 ans (58% en 2010) prédit que ce segment, aussi bien économiquement que socialement, est un défi majeur pour le gouvernement.

Dans le cadre du diagnostic détaillé du système éducatif gabonais (RESEN, 2012), une analyse comparative de la structure des sortants du système éducatif avec celle des emplois offerts par l'économie nationale révèle que le marché du travail est marqué par trois grands déséquilibres. Tout d'abord: i) une forte proportion d'actifs qui n'ont pas les acquis minimums pour s'insérer dans le marché du travail; ensuite, ii) une insuffisance de main d'œuvre avec des qualifications intermédiaires (ouvriers, techniciens, techniciens supérieurs, etc. qui représentent plus du quart des opportunités d'emplois qualifiés); et, iii) un nombre de diplômés du supérieur deux fois plus élevé que les emplois offerts correspondants à ce niveau d'instruction.

Le renforcement du dispositif de formation et d'insertion professionnelle pourrait apporter une solution durable à une population jeune en situation d'échec scolaire et/ou de précarité, tout en bénéficiant au tissu productif en comblant le déficit d'offre en main d'œuvre qualifiée. Deux aspects sont essentiels pour garantir le succès de cette stratégie : i) l'adéquation formation-emploi ; ii) la structure institutionnelle de coordination politique des incitations (financement, fiscalité, subvention, etc.) pour accompagner ce changement structurel.

**Dans ce contexte, le développement des capacités des entrepreneurs pourrait constituer un puissant outil de diversification économique, de promotion de l'emploi décent et de lutte contre la pauvreté.** Le poids dans l'emploi du secteur informel sur le marché du travail gabonais n'a cessé de croître, évalué à 44% des actifs occupés en 1985, sa part dans l'emploi total (formel et informel) est estimée à 57% en 2010; et les maîtres d'apprentissage du secteur informel forment jusqu'à 90% des jeunes qui entrent dans le monde du travail. En effet, l'entrée dans le secteur informel constitue face à la crise la seule alternative au chômage pour de nombreux des travailleurs licenciés du secteur formel et les nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi. A l'appui, l'ENEC constate que 67% des patrons/employeurs et 92% des travailleurs indépendants exercent dans le secteur informel, soulignant par ailleurs des coûts associés à la formalité encore trop importants. Un approfondissement de la connaissance du secteur informel afin de mieux saisir les causes de cette informalité (processus administratifs compliqués, fiscalité lourde, législation sociale contraignante...) permettra de mettre en place des mesures d'accompagnement et de renforcement de capacités pour progressivement transformer ces patrons et travailleurs indépendants en actifs susceptibles de créer plus d'emplois décents, en accord avec les orientations et les conclusions de "*l'étude sur le développement des compétences dans l'économie informelle*" publiée par la Commission européenne en mars 2013.

**En ce qui concerne l'orientation vers des secteurs à forte valeur ajoutée, le Gabon s'oriente déjà dans cette direction dans le contexte du PSGE,** et le choix des secteurs de la forêt/bois, des mines et des infrastructures esquissent une stratégie ambitieuse pour la création de valeur. Le Gabon dispose d'une carte à jouer dans le développement des métiers de transformation du bois, notamment pour le marché local eu égard à l'importance de la demande interne (l'artisanat étant déjà fortement développé) ou pour l'exportation (conception de mobiliers, menuiserie, ébénisterie, marqueterie, etc.). En effet, la consommation finale, qui a contribué à près de deux tiers du PIB sur la période 1980-2010, est la première source de croissance du Gabon. Des opportunités existent également pour le développement des métiers de la construction et de la maintenance des ouvrages de travaux publics ainsi que des équipements (ascenseurs, sonorisation, réseaux informatiques, téléphonie, etc.). Tandis que d'autres études dans le même contexte mettent l'accent sur les besoins en ressources humaines dans la maintenance industrielle et conduite de production, structures métalliques ainsi que la conduite et maintenance de véhicules industriels et engins de chantier. L'emploi informel est largement dominé par les activités de services (transport, restauration, couture, réparation mécanique...) qui représente 38% des effectifs globaux du secteur contre 29% dans le commerce et 19% dans l'agriculture. Les industries et le BTP (principalement la construction) représentent respectivement 9% et 5%

Enfin, en tenant compte de l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de leurs applications en tant que moteur éprouvés de croissance inclusive et durable, d'innovation et d'esprit d'entreprises, à la phase de conception des interventions dans les secteurs focaux du Programme Indicatif National du Gabon ainsi que dans les mesures d'appui, une attention particulière sera accordée à la mise en place de ces technologies et à la pleine exploitation de leur potentiel de fournir ou faciliter des solutions dans tous les secteurs et les domaines du programme

### 1.2.2. Aperçu financier (montants indicatifs)

| Allocation indicative PIN GABON   |            |            |
|---|------------|------------|
| Secteur focal: Promotion de l'emploi via l'éducation technique et professionnelle (ETP) | 85% du PIN | 11 Mio EUR |
| Non focal: FCT/société civile/ appui ON   | 15% du PIN | 2 Mio EUR  |
| Total   |            | 13Mio EUR  |

## 2. Soutien de l'UE par secteur

### 2.1. Promotion de l'emploi via l'Education Technique et la Formation Professionnelle (ETP) (11 millions d'EUR)

L'appui de l'UE permettra de contribuer à améliorer l'employabilité des jeunes tout en répondant aux besoins d'ajustement structurels de l'économie dans les secteurs identifiés comme porteurs en termes de potentialités de croissance et de valeur ajoutée, y compris dans les secteurs de l'économie verte. Cet appui sera centré sur le renforcement : i) de la formation technique et professionnelle par alternance/apprentissage ; et ii) des mécanismes de collaboration transversale avec le secteur privé, formel et informel, favorisant la création de synergies entre l'offre et la demande de ressources humaines qualifiées, pour une plus grande efficacité et efficacité de l'insertion professionnelle et la création d'emplois décents.

Le programme s'appuiera sur les expériences, les acquis et leçons apprises des projets antérieurs, notamment de l'Appui à la Formation et Insertion Professionnelle qui vise à capitaliser, consolider, pérenniser et vulgariser les mécanismes du processus de formation par alternance et insertion professionnelle. L'intervention se structure également autour des faiblesses précédemment identifiées qui soulignent la nécessité : i) d'inclure le renforcement de capacités des maîtres de métiers et des entrepreneurs ; ii) d'améliorer la gouvernance sectorielle par une implication transversale du secteur privé et de la société civile.

Par l'intégration des entrepreneurs au sein de l'action, le programme entend démontrer les potentialités de réduction de la pauvreté par la dynamisation, via le renforcement des compétences, d'un secteur économique sous-valorisé et souvent totalement ignoré par les politiques d'éducation et de formation mises en œuvre, bien qu'il occupe la très grande majorité des jeunes et des adultes et contribue largement à la création de la richesse nationale. La mise en œuvre d'un cadre d'action globale d'élévation du niveau des compétences permettra aux entrepreneurs de sortir de la trappe de la pauvreté, de la précarité et de les faire évoluer vers plus de revenu et une intégration progressive dans les règles de la fiscalité, du droit de travail et de la protection sociale.

Dans ce contexte, la reconnaissance des compétences joue un rôle crucial en augmentant la visibilité et donc la valeur potentielle des acquis d'apprentissages et des compétences sur le marché du travail. Elle peut permettre aux travailleurs et aux employeurs d'apparier compétences et postes de travail plus efficacement et à moindre coût. Cela augmente également les motivations à investir dans la formation continue, en sachant que le résultat de cet investissement peut être capitalisé. La reconnaissance des acquis d'apprentissages peut en dernier lieu faciliter l'ajustement structurel, car les compétences des travailleurs qui ont perdu leur emploi peuvent être reconnues et réutilisées dans d'autres secteurs du marché du travail.

Si le secteur privé a joué de tout temps un rôle majeur dans le développement des connaissances et des compétences dont il a besoin, l'importance de sa participation à l'ETP a différé fortement d'un pays à l'autre. Au Gabon, son rôle est majeur, aussi bien du côté de l'offre que de la demande. Ainsi, son implication transversale au côté de l'Etat, dans le cadre d'un partenariat public privé, pour l'opérationnalisation de la loi d'orientation, est cruciale pour s'assurer que le système dans son ensemble réponde aux besoins de l'économie gabonaise. Les systèmes structurés et règlementés d'apprentissage, comme le système dual en Allemagne et la formation en alternance en France et dans d'autres pays de l'UE, étant d'excellents exemples de possibles partenariats publics privés en matière de formation.

Le programme est divisé en 4 objectifs spécifiques qui abordent chacun les principales problématiques identifiées comme prioritaires par le gouvernement. Les indicateurs objectivement vérifiables ont été pour la plupart dérivés ou sélectionnés dans les plans opérationnels sectoriels des ministères gabonais (CDMT disponibles en annexe 2) tandis que les indicateurs relatifs au Genre sont issus de la Stratégie Nationale d'Égalité et d'Équité de Genre (SNEEG).

La logique d'intervention est basée sur les prémisses suivantes :

- Renforcer les capacités des principaux acteurs du système d'Education Technique et Professionnelle ;
- Les actions proposées répondent à une logique du marché basé sur la demande des secteurs productifs ;
- Il vise à identifier les acteurs du secteur qui sont des agents du changement pour travailler avec eux ;
- Il assume un suivi des résultats des autres projets mis en œuvre pour créer des synergies ;
- Il se doit de concevoir des modes d'intervention participatifs ;
- Les actions de courte durée sont encadrées dans les interventions prioritaires à long terme du Gabon ;
- Des actions innovantes seront entreprises en s'inspirant de l'existant et des meilleures pratiques.

En outre, ce programme vise par ailleurs à intervenir en complément d'autres initiatives aussi bien au niveau local mais particulièrement au niveau régional. Sont à souligner dans ce cadre : l'initiative des présidents de la CEMAC pour la création d'un Fonds pour la formation des jeunes "*Train my Generation*" ou encore le fonds pour l'économie verte en Afrique centrale (FEVAC).

Un **dialogue sur les politiques** dans le domaine de la formation et de l'emploi, particulièrement sur la formation professionnelle en alternance, est nécessaire en accompagnement des interventions prévues. Ainsi, l'obtention de résultats clés, tels que l'engagement du gouvernement d'accroître les ressources publiques et privées disponibles pour le financement et la promotion de l'ETP ainsi que d'améliorer l'environnement législatif pour permettre l'émergence et la consolidation des entrepreneurs, sont intrinsèquement liés à la qualité de ce dialogue. Le dialogue sur les politiques

devrait s'appuyer sur le partage d'expériences entre l'UE (pratiques des EM et l'ensemble des mesures adoptés par l'UE dans son plan pour l'emploi des jeunes), mais pourrait également être élargi à l'ensemble des parties prenantes intervenant dans le secteur pour favoriser une complémentarité et une vision partagée des contraintes et des solutions pour promouvoir l'emploi décent des cohortes de l'ETP.

En ce qui concerne le **dialogue politique** dans le cadre de l'article 8 de l'Accord de Cotonou, l'UE et les Etats membres présents au Gabon (Allemagne, Espagne, France, Italie) tiennent des rencontres au minimum une fois par an avec les représentants du gouvernement. Les thèmes abordés couvrent essentiellement l'actualité politique, les droits de l'homme, les questions de sécurité régionale et la coopération au développement. L'introduction du Genre prévue dans ce cadre, devrait permettre de faire avancer l'objectif spécifique 4 détaillé ci-dessous.

### **2.1.1. L'objectif général et les objectifs spécifiques poursuivis seront les suivants :**

**L'objectif général** du Programme indicatif national (PIN) est : Promouvoir l'emploi d'un capital humain formé de citoyens responsables, compétents et capables de réaliser les piliers de la vision d'émergence du Gabon.

Ce dernier se décline en **quatre objectifs spécifiques (OS) :**

- **OS 1:** Améliorer la qualité des prestations de l'enseignement technique et la formation professionnelle pour répondre aux besoins économiques et aux réalités sociales.
- **OS 2:** Améliorer les conditions d'accès à l'emploi des groupes les plus vulnérables à travers l'adoption de politiques actives de l'emploi et la participation transversale des acteurs clef.
- **OS 3:** Faciliter la création d'emplois décents, y compris via la promotion d'emplois "verts" et l'auto-emploi
- **OS 4:** Lutter contre les inégalités et iniquité de genre dans l'accès à la formation, à l'emploi et à l'entrepreneuriat.

### **2.1.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, les principaux résultats attendus sont :**

**OS1:** L'enseignement technique et la formation professionnelle offrent des prestations de qualité répondant aux besoins économiques et aux réalités sociales.

Résultat.1.1: La formation des compétences est renforcée et adaptée aux besoins de l'économie, et l'employabilité des sortants de l'ETP sont améliorées.

Résultat.1.2: L'ETP et l'alternance sont perçues par les jeunes comme une voie d'accès à l'emploi.

Résultat.1.3: Les cursus existants offrent des opportunités aux déscolarisés du primaire et secondaire.

**OS2:** Améliorer les conditions d'accès à l'emploi, notamment des groupes les plus vulnérables, à travers l'adoption de politiques actives de l'emploi et la participation transversale des acteurs clefs.

Résultat 2.1: Un véritable partenariat public-privé permet d'anticiper les évolutions futures de l'offre de travail et de sa structure et de se préparer aux défis correspondants, particulièrement pour les emplois de l'économie verte.

Résultat 2.2: L'efficacité et l'efficience des structures d'appui existantes sont améliorées et des synergies existent entre elles

**OS3:** Faciliter la création d'emplois décents, y compris via la promotion d'emplois "verts" et l'auto-emploi

Résultat 3.1: Les jeunes souhaitant se lancer dans l'entrepreneuriat bénéficient d'un cadre législatif favorable et d'un accompagnement adéquat.

Résultat 3.2: La qualité des emplois est améliorée par la réduction de l'emploi dans le secteur informel en faveur de l'emploi formel

**OS4:** Lutter contre les inégalités et iniquité de genre dans l'accès à la formation, à l'emploi et à l'entrepreneuriat.

Résultat 4.1: Réduction de la ségrégation horizontale dans l'ETP par le renforcement de l'orientation des femmes vers les formations à caractère technique et industriel.

Résultat 4.2: Réduction du taux d'abandon des jeunes femmes engagées dans l'ETFP.

Résultat 4.3: Réduction du nombre d'heures de travail non rémunérées supportées par les femmes.

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

### **2.1.3. La coordination des donateurs et le dialogue politique sont:**

Depuis 2010, il existe un dispositif conjoint de coordination Etat/partenaires techniques et financiers (PTF), sous l'égide de la Primature. Un Comité Conjoint d'Orientation Stratégique et de Concertation, présidé par le Premier Ministre, a lieu, en général, deux fois par an. Par ailleurs, huit groupes thématiques conjoints (GTC), présidés par les ministères, se réunissent plusieurs fois par an. L'UE participe activement à plusieurs GTC, y compris le GTC "Education". Les PTF les plus actifs dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi sont la Banque Mondiale (BM), le PNUD et le BIT.

**Le BIT** a signé un programme pays pour le travail décent (PPTD) avec le Gabon en mars 2013 pour USD 32M couvrant la période 2013-2016. Ce dernier comprend trois axes prioritaires: i) la promotion de l'emploi par l'insertion des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables [y compris a) un programme de développement des entreprises est conçu et mis en place; b) un système d'information sur le marché de l'emploi (SIME) est mis en place et alimenté; c) la politique nationale de formation professionnelle assortie d'un plan stratégique est formulée et validée dans un cadre de concertation]; ii) l'amélioration et l'élargissement de la protection sociale pour le bien-être des populations ; et, iii) la promotion du dialogue social et du tripartisme en vue du renforcement de la paix sociale.

**Le PNUD** mettra en œuvre le "Programme National pour l'Emploi des Jeunes" (PRONEJ), sur la période 2014 à 2017, pour un montant de 18 millions d'EUR. Le programme vise à améliorer le niveau de vie des jeunes par leur accès à des emplois décents (HIMO, promotion de l'auto-emploi), mais aussi à améliorer l'efficacité de la productivité des entreprises dans un cadre législatif propice aux affaires.

**La Banque mondiale** dans son programme de coopération, prévoit que le second volet soit orienté vers la promotion de la compétitivité de l'économie (renforcement des infrastructures et études sur les principales chaînes de valeur des secteurs porteurs, pour un montant de 30 millions d'USD) et le développement du capital humain (60 millions d'USD). Selon l'aide-mémoire transmis en janvier 2014, elle interviendra dans les domaines suivants: i) Extension de l'offre de formation et Développement des compétences dans les secteurs porteurs de croissance; ii) Amélioration de

l'employabilité, Insertion des jeunes et promotion de l'entrepreneuriat [a) développement de l'apprentissage par alternance, b) mise en place d'un dispositif de formation à la demande, c) programme d'insertion économique des jeunes, d) programme d'adaptation à l'emploi des jeunes diplômés].

La BEI peut financer des opérations à partir de la facilité d'investissement de Cotonou et/sur ses ressources propres; ces actions seront complémentaires à la réponse de l'UE et aux programmes indicatifs nationaux.

**L'UE coordonne ses activités avec ces partenaires** afin de trouver des synergies et éviter des duplications d'activités, notamment via les GTC mais également par des relations bilatérales régulières. Des rencontres régulières ont également lieu avec les membres de la société civile.

#### **2.1.4. Les engagements financiers et politiques du gouvernement sont :**

L'engagement de l'Etat doit se confirmer à travers : i) des affectations budgétaires croissantes destinées au secteur de l'ETP et de la promotion de l'emploi des plus vulnérables ; ii) des améliorations du cadre législatif afin de promouvoir : a) l'implication transversale du secteur privé dans les mécanismes de formation et d'insertion, b) la formalisation des entrepreneurs ; iii) une gestion basée sur les meilleures pratiques de bonne gouvernance et axée sur la responsabilisation et la gestion par les résultats.

#### **2.1.5. L'évaluation environnementale**

Il n'est pas prévu que l'intervention ait des effets négatifs au niveau environnemental. On cherchera néanmoins à renforcer ses effets positifs en intégrant transversalement dans les curricula qui feront l'objet d'une révision des modules en rapport avec l'environnement ainsi que des compétences "vertes" afin que l'impact sur l'environnement de toutes activités productives soit réduit.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux opportunités d'emploi dans les filières cibles de l'économie verte : bois, matériaux de construction, habitat vert, efficacité énergétique, filières industrielles propres, agriculture et pêche notamment.

#### **2.1.6. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle :**

Le Gabon jouit d'une stabilité politique et son économie enregistre des résultats encourageants, particulièrement pour la croissance hors du secteur du pétrolier. Les risques que pourrait rencontrer la mise en œuvre des interventions pourraient provenir de l'appareil administratif et du manque d'engagement des agents et structures en place.

Les éléments suivants devront être considérés: i) adéquate mobilisation des acteurs du secteur; ii) moyens financiers alloués au secteur de l'ETP par l'Etat gabonais; iii) adoption des textes nécessaires à l'encadrement des objectifs de diversification des modalités de formation et types d'emploi; iv) identification et affectations de personnels qualifiés pour la mise en œuvre; v) le partage des rôles entre les institutions publiques et privées concernées est défini; et, vi) le secteur privé est transversalement associé à l'action.

### **3. Appui à la société civile**

Les financements à destination de la société civile sont intégrés au secteur de concentration. Par ailleurs, la société civile bénéficie de financements à travers le programme thématique "Acteurs non étatiques et autorités locales" avec lequel il sera recherché des synergies, notamment dans le cadre de l'appui aux coopératives de femmes travaillant dans le secteur agricole en zone rurale, population particulièrement touchées par le manque de formation et d'opportunités d'emploi ou d'autonomisation.

#### **4. Enveloppe B**

L'allocation d'une enveloppe B pour besoins imprévus sera de zéro EUR jusqu'à l'émergence d'un besoin. En cas de nécessité, une décision de financement destinée à couvrir un besoin de financement imprévu et urgent devra être prise, indépendamment du statut de l'allocation B indicative mentionnée.

#### **5. Autres mesures d'appui**

##### **5.1 Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'action**

Une Facilité de Coopération Technique (FCT), ayant pour but d'accompagner la programmation, préparation et mise en œuvre des actions, est prévue pour un montant de 1 million d'EUR.

##### **5.2 Appui à l'ordonnateur national**

Un montant indicatif maximum de 500.000 EUR est prévu pour appuyer l'ordonnateur national.

#### **LISTE DES ANNEXES:**

Annexe 1: Aperçu du pays

Annexe 2 : Graphique sur les principaux obstacles au développement du secteur privé

Annexe 3 : Cadre d'intervention sectorielle et indicateurs de performance

Annexe 4 : Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds.



## ANNEXE 1 : Aperçu du pays

| Données  | Gabon  |
|--|--|
| Superficie (Km2)   | 267 667 km2  |
| Population (M. hab) (BM, 2012)                             | 1.92   |
| Classement IDH PNUD (2012)                                 | 106 <sup>ème</sup> (sur 187 pays)  |
| Mo Ibrahim index (2012) <sup>2</sup>                       | 22 <sup>ème</sup> sur 52 pays africain notés (note: 54)  |
| PIB/hab PPA (2012)   | 8 850 USD  |
| Taux de croissance du PIB 2012                             | 7.4%   |
| Taux de croissance 2013                                    | 5.5%   |
| Persp. 2014 (FMI, dec. 2013)                               | 6.8%   |
| Taux d'inflation 2012                                      | 2.8%   |
| Part des secteurs dans le PIB                              | ▶ agriculture : 4,1 %<br>▶ mines et extractions : 51.8 % (dont pétrole: 47.4%)                                 |
| Productions  | Pétrole: 12.7Mio t (DG Trésor mars 2012)<br>Manganèse<br>Bois<br>Huile de Palme                                |
| Classement Doing Business 2013 <sup>3</sup>                | 170  |
| Principaux clients   | US (30%)-Chine (13%)-Malaysie (10%)  |
| Principaux fournisseurs                                    | France (31%) –USA (10%)-Chine (9%)   |
| Principaux Donateurs<br>(Période de référence : 2008-2013) | France (163 Mio EUR) <sup>4</sup><br>BAD (130 Mio EUR)<br>Japon (65 Mio EUR)<br>UE (39.2 Mio EUR) <sup>5</sup> |
| Ratio PIN/PIB nominal 2010                                 | 0.43%<br>(PIB: 9 Mrd EUR)  |
| Taux de chômage (y compris chômeurs découragés) 2010       | 28%  |
| Taux de scolarisation                                      | 92%  |
| Taux de mortalité maternelle                               | 560/100.000  |
| Taux de mortalité infantile                                | 77/1000  |

<sup>2</sup> Classement des pays africains selon la gouvernance (53 pays): note de 0 à 100 (100= note optimale de gouvernance)

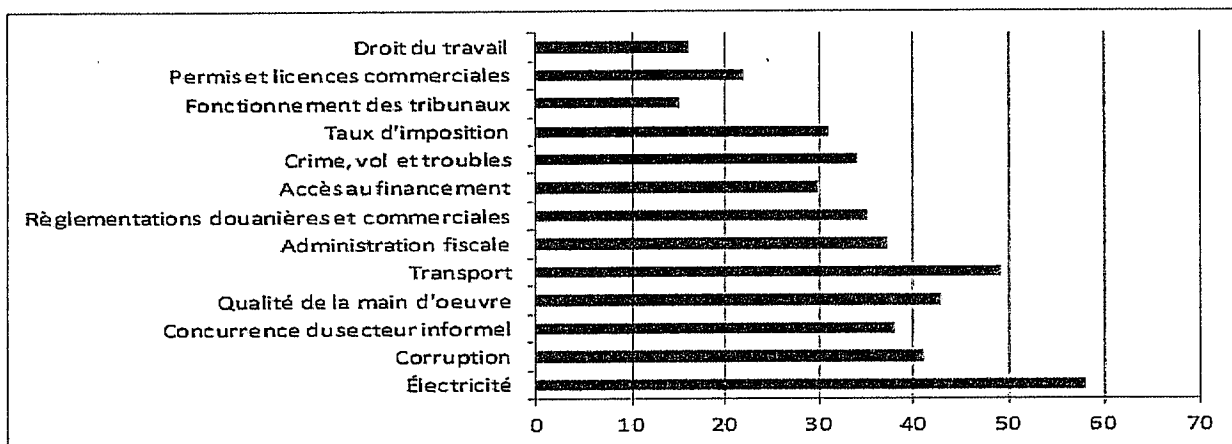
<sup>3</sup> Classement de l'environnement des affaires sur 183 pays

<sup>4</sup> Bilatéral+AFD (hors accords de défense)

<sup>5</sup> Après révision du PIN suite à la MTR

Annexe 2 :

**Graphique 36: Principaux obstacles au développement du secteur privé, 2009**  
(En pourcentage des entreprises enquêtées)



Source : Enquête auprès des entreprises sur le climat d'investissement: Gabon -2009

**CDMT Sectoriels du Gabon (2015-2017):**

**Enseignement technique et Formation Professionnelle :**

<http://bop.dgb.ga/sites/bop.dgb.ga/files/PAP%20Programme%20Enseignement%20technique%20et%20formation%20professionnelle%202014.pdf>

**Promotion de l'Emploi et du Travail décent :**

<http://bop.dgb.ga/sites/bop.dgb.ga/files/PAP%20Programme%20Promotion%20de%20l'emploi%20et%20du%20travail%20décent%202014.pdf>

**Soutien aux politiques de l'Entreprenariat et du Commerce :**

<http://bop.dgb.ga/sites/bop.dgb.ga/files/PAP%20Programme%20Pilotage%20et%20soutien%20aux%20politiques%20de%20l'entreprenariat%20et%20du%20commerce%202014.pdf>

**Promotion de l'Entreprenariat, de l'artisanat et de l'Economie sociale :**

<http://bop.dgb.ga/sites/bop.dgb.ga/files/PAP%20Programme%20Promotion%20de%20l'entreprenariat,%20de%20l'artisanat%20et%20de%20l'économie%20sociale%202014.pdf>

**Stratégie Nationale d'Égalité et d'Équité de Genre (SNEEG):**

[http://www.ga.undp.org/publications/projets\\_et\\_programmes/Strategie\\_Nationale\\_genre\\_du\\_GABON.pdf](http://www.ga.undp.org/publications/projets_et_programmes/Strategie_Nationale_genre_du_GABON.pdf)

### Annexe 3 : Cadre d'intervention sectorielle et indicateurs de performance

Les résultats, indicateurs et moyens de vérification spécifiés dans cette annexe peuvent évoluer pour tenir compte de changements intervenant pendant la période de programmation."

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Objectif spécifique 1:</b> L'enseignement technique et la formation professionnelle offrent des prestations de qualité répondant aux besoins économiques et aux réalités sociales</p>  |  |
| <p><b>Résultats escomptés</b></p> <p>R.1.1. La formation des compétences est renforcée et adaptée aux besoins de l'économie, et l'employabilité des sortants de l'ETFP est améliorée</p> <p>R.1.2. L'ETFP sont perçus par les jeunes comme une voie d'accès à l'emploi</p> <p>R.1.3. Les cursus existants offrent des opportunités aux déscolarisés du primaire et secondaire.</p> | <p><b>Indicateurs</b></p> <p>I.1.1.1 Nombre de curricula redéfinis en PPP et comprenant les aspects environnementaux des filières (impact négatifs et opportunités économiques)</p> <p>I.1.1.2 Nombre de plans de formation des enseignants mis en œuvre et Nombre d'enseignants vacataires qui sont des professionnels des filières concernées</p> <p>I.1.2.1 Proportion de jeunes, par genre, orientés vers la formation technique et professionnelle dans les filières d'activités prioritaires du Gabon émergent, y compris de l'économie verte</p> <p>I.1.3.1 Nombre de contenus et outils de formation par type de métiers accessibles à tous niveaux d'éducation</p> <p>"Les <i>baselines</i> seront inclus au plus tard dans les documents de formulation"</p> |
| <p><b>Objectif spécifique 2:</b> Améliorer les conditions d'accès à l'emploi, notamment des groupes les plus vulnérables, à travers l'adoption de politiques actives de l'emploi, une meilleure information sur le marché du travail par la participation transversale des acteurs clefs</p>   |  |
| <p><b>Résultats escomptés</b></p> <p>R.2.1 Un véritable partenariat public privé permet d'anticiper les évolutions futures de l'offre de travail et de sa structure et de se préparer aux défis correspondants</p>   | <p><b>Indicateurs</b></p> <p>I.2.1.1. Le secteur privé est inclus dans toutes les instances d'élaboration et de mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation, en particulier dans le conseil national de l'éducation, de la formation et de la recherche (CNEFOR)</p>   |
| <p><b>Moyens de vérification</b></p> <p>Rapports et statistiques de suivi des établissements et du Ministère de l'ETFP</p> <p>Compte rendu des sessions de dialogue sur les politiques d'ETFP entre l'UE et le gouvernement</p>  |  |
| <p>Rapport du Ministère de l'Economie et de l'emploi et du Ministère de l'ETFP</p>   |  |

|   |  |  |
|---|--|--|
| <p>R.2.2 L'efficacité et l'efficience des structures d'appui existantes sont améliorées et des synergies existent entre elles</p>   | <p>I.2.2.1. Nombre de structures d'ETFP disposant d'un dispositif d'orientation, de promotion et de suivi de l'insertion des jeunes qualifiés et/ou diplômés</p> <p>I.2.2.2 Nombre de participants aux programmes / projets actifs d'emploi avec l'appui de l'UE</p> <p>"Les <i>base-lines</i> seront inclus au plus tard dans les documents de formulation"</p>   | <p>Rapports de la CNEFOR</p> <p>Rapports de la CPG</p> <p>Rapports de l'Office National de l'Emploi (ONE)</p>  |
| <p><b>Objectif spécifique 3: Faciliter la création d'emplois décents, y compris via la promotion d'emplois "verts" et l'auto-emploi</b></p>   |  |  |
| <p><u>Résultats escomptés</u></p> <p>R.3.1 Les entrepreneurs bénéficient d'un cadre législatif favorable et d'un accompagnement adéquat</p> <p>R.3.2 La qualité des emplois est améliorée par la réduction de l'emploi dans le secteur informel</p> | <p><u>Indicateurs</u></p> <p>I.3.1.1. Nombre de changements législatifs et mesures incitatives prises par les différents départements ministériels (fiscale, réduction de la charge administrative, aide à la formation) pour favoriser la création d'emploi directs comme indirects</p> <p>I.3.1.2. Taux de survie (N+1) des entrepreneurs soutenus et pourcentage ayant créé de nouveaux emplois, notamment des emplois "verts", et/ou formés de nouveaux jeunes (N+3)</p> <p>I.3.2.1 Nombre de formations à une meilleure pédagogie et pratique de formation/professionnalisation des apprentis et des employés dans les structures d'économie sociale des filières touristiques, pêches et bois.</p> <p>I.3.2.2 Un système reconnaissant le développement des compétences techniques et professionnelles (DCIP) est structuré en partenariat avec les branches sectorielles concernées</p> <p>I.3.2.3 Proportion d'entrepreneur et de travailleurs familiaux dans l'emploi total</p> <p>"Les <i>base-lines</i> seront inclus au plus tard dans les documents de formulation"</p> | <p>Journal officiel</p> <p>Comptes rendus Conseil des ministres</p> <p>Rapports du Ministère (Education/Economie)</p> <p>Rapports de la CNEFOR</p> <p>Rapports de l'Office National de l'Emploi (ONE)</p> <p>Statistiques et rapport des Centres de Gestion Agréés</p> |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Objectif spécifique 4:</b> Lutter contre les inégalités et iniquité de genre dans l'accès à la formation, à l'emploi et à l'entreprenariat.</p>   |   |
| <p><b>Résultats escomptés</b></p> <p>R.4.1. Réduction de la ségrégation horizontale dans l'ETFP notamment par l'orientation accrue des femmes vers les formations à caractère technique et industriel</p> <p>R.4.2. Réduction du taux d'abandon des jeunes femmes engagées dans l'ETFP</p> <p>R.4.3. Réduction du nombre d'heures de travail non rémunéré supporté par les femmes</p> | <p>I.4.1.1. Evolution des indices de parité d'accès, de progrès et de finalisation dans les filières techniques, industrielles et paramédicales</p> <p>I.4.2.1. Proportion des jeunes filles des cursus d'ETP bénéficiant de soutiens : i) financiers (bourses attribuées aux jeunes filles) ; ii) organisationnels (augmentation du nombre de garderies ou similaires) ; et, iii) matériels (paquets minimum d'installation).</p> <p>I.4.3.1 Evolution de l'indice de perception concernant le partage des obligations familiales et des tâches ménagères entre les membres de la famille</p> <p>"Les <i>baselines</i> seront inclus au plus tard dans les documents de formulation"</p> |
|   | <p>Rapports et statistiques de suivi des établissements et du Ministère de l'Education</p> <p>Rapports et statistiques de suivi du Ministère des affaires sociales (DGPF)</p> <p>Rapports de suivi de la Stratégie Nationale d'Égalité et d'Équité de Genre (SNEEG)</p>   |

Annexe 4 Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds. Les montants mentionnés dans ce tableau sont indicatifs.

|   | Allocation Indicative | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|-----------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| <b>SECTEUR "Formation professionnelle"</b><br><i>(84.6% du PIN)</i>                               | <b>11 Mio EUR</b>     |      |      |      |      |      |      |      |
| Formation et insertion professionnelle  |                       |      |      | X    |      |      |      |      |
| Autres mesures (appui à la société civile)  | 500 000 €             |      |      |      | X    |      |      |      |
| <b>Enveloppe B</b>  | NA                    |      |      |      |      |      |      |      |
| <b>Mesures d'appui</b>  | <b>1,5 Mio EUR</b>    |      | X    |      |      |      |      |      |
| - Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions | 1 000 000 EUR         |      | X    |      |      |      |      |      |
| - Appui à l'ordonnateur national  | 500 000 EUR           |      | X    |      |      |      |      |      |
| <b>Total des engagements</b>  | <b>13 Mio EUR</b>     |      | X    | X    | X    |      |      |      |

